Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 24 Mars 1909. No. 20

ABONNEMENT

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LE VIEUX PONT

L'autre hier, cheminant le long du vieux sentier,
Je parvins au cours d'eau qui fuit vers la savane.
Le soleil déclinait, et l'horizon altier
Alignait les sapins comme une caravane.

Evoquant le passé, je fis halte au vieux pont,
Au vieux pont biscornu, plein de ronce et de mousse,
Couché sur le ruisseau limpide et peu profond
Que brouillèrent les pas de mon enfance douce.

Aux caresses du vent dont se plaint le roseau,
Parfois un rossignol y turlute son trille.
Et le vieux pont sommeille au dessus du ruisseau,
Dans l'ouragan des soirs comme au midi tranquille.

L'onde claire qui court à travers le glaïeul
Où se pose en passant l'agile libellule,
Murmure comme au jour où mon fier trisaïeul
Le construisit devant le siècle qui recule.

Cet homme était robuste, il le fit de plançons;
Sur un lit de ciment aligna les poutrelles,
Sur d'énormes cailloux plaça les étançons
L'enduisit de mortier à grands coups de truelle.

Et, dans la paix du soir, faisant rêveurs les bois
L'angelus au lointain planait sur le village
Les sapins en leur deuil et l'onde de sa voix
Priaient dans le mystère éperdu d'un autre âge.

La cigale chantait l'heure de la moisson.
Et les bons engerbeurs rassemblaient les javelles:
Parafant leur énigne au bord de l'horizon,
Au rêve du couchant, passaient des hirondelles.

Aux chants des charroyeurs, au cricri des grilions,
Les granges regorgaient de blondes tasseries;
Sous le comble l'avoine épandaient ses hateries...

Serein, j'ai contemplé cette épave du temps
Qui s'acharne sur nous, avec des airs moroses,
En moi j'ai ressenti la cruauté des ans,
Qui ne respecte pas la misère des choses.
J'ai vu des moissoneurs avec leurs gerbes d'or,
Qui revenaient joyeux d'espérance secrète
Les aïeux sont partis, mais leurs enfants encore
Traversent le vieux pont dans leur rude charette.

Et je songe à ceux-là que je n'ai pas connus,
Au grands parents absents, abîmés sous la terre:
Eux qui chantaient: "Le temps passé ne revient plus"-
Me rappelleut qu'un jour, hélas! il faut nous taire!

Louis-Joseph DOUCET.

Choses de France

L'IMPOT SUR LE REVENU EN FRANCE— UN MANIFESTE DU PRINCE VICTOR NAPOLEON.

Paris 19— Le prince Victor-Napoléon a lancé un manifeste dirigé contre le projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre des députés. Il y avertit les Francais que cette mesure, qui rétablit l'inquisition fiscale abolie par la révolution, aura de désastreuses conséquences et il attire leur attention sur ce qui s'est passé aux Etats-Unis où, dit-il, la cour suprême a rejeté une proposition semblable sous le prétexte qu'elle ne pouvait que porter atteinte à l'égalité des citoyens.

Pour terminer, le prince dit que quoiqu'il soit en exil, son désir est de servir la France en la prévenant du danger qui la menace.

Le pays a accueilli le vote du projet d'impôt par des cris de colère mélangés de cris de triomphe. La majorité des Francais composée de commerçants, de capitalistes et de propriétaires, et dont les intérêts sont défendus par le "Figaro," le "Temps," et le "Journal des Débats," déplore cette mesure comme un acte de folie criminelle votée par une majorité lâche qui ne se soucie que de sa réélection au printemps prochain. D'un autre côté, les socialistes et les radicaux acclament ce vote comme l'outil qui leur servira à forcer les coffre-forts des riches pour y soutirer l'argent qui leur servira à réaliser les pensions ouvrières, la nationalisation des chemins de fer et tout le programme du socialisme d'Etat. Leur opinion a été exprimée par M. Vaillant, le député socialiste: Il a dit: "Un instrument a été forgé par lequel l'expropriation du capital est assurée."

Le projet d'impôt sur le revenu, tel qu'il a été voté, est en réalité le programme électoral avec lequel les radicaux et les socialistes se présenteront devant le pays. La nouvelle loi comporte une restriction qui a reculé l'application jusqu'à ce qu'un projet de loi ait fixé la part revenant aux communes et aux départements. Personne ne croit qu'elle deviendra définitive sous sa forme actuelle. Elle transfère le fardeau des impôts autant que possible sur les riches en divisant les contribuables en sept catégories, parmi lesquels se trouvent les ouvriers et les employés salariés d'un côté et les "vils bourgeois" et les propriétaires fonciers de l'autre.

De plus, un impôt supplémentaire duquel les pauvres seront exempts sera appliqué sur les revenus supérieurs à 6,000 francs en établissant une différence entre le revenu provenant du travail et celui qui provient du placement de capitaux.

C'est en vain que les adver- se trouvent les intérêts conservateurs défendus par des économistes de renom, tels que M.M. Leroy-Beaulieu Aymard et Jules Roche, l'ont dénoncée comme spoliatrice et inquisitoriale et comme un déshonneur national en ce qui concerne la rente sur l'Etat; ils ont déclaré qu'elle était pleine de dangers en ce qu'elle diviserait le pays en deux camps hostiles, celui des citoyens chargées d'impôts et celui des exemptés; l'un, le victorieux percevant un tribut sur le vaincu. Ils se sont appliqués à démontrer que l'impôt sur le revenu qui existe en Angleterre, où les necessités de la vie ne sont pas imposées, diffère de celui qui a été voté en France où le protectionisme existe et où le coût de la vie est artificiellement élevé mais ni le gouvernement, ni la majorité n'ont voulu les écouter.

Le président du conseil, M. Clémenceau et ses collègues du cabinet prétendent que les promesses faites pendant la campagneélectorale doivent être tenues. Les imperfections de la loi sont reconnues même par son auteur, M. Caillaux, le ministre des finances, et tout en votant pour son adoption, presque tous les députés ont exprimé l'espoir que le sénat l'amendera.

La lutte va maintenant être transférée au sénat, d'abord en commissions, puis ensuite à la tribune.

Les observateurs politiques croient cependant que son sort définitif ne dépend pas du sénat mais bien des élections générales qui auront lieu au printemps de 1910.

Guerre imminente

Vienne, 20— On considère, dans les cercles financiers et diplomatiques, comme excessivement grave, la situation dans les Balkans. Cette situation est aggravée par le fait que la Turquie a laissé passer à travers son territoire, une grande quantité de matériel de guerre destiné à la Serbie, et parmi lequel est l'équipement complet de cinquante-six nouvelles batteries venant des usines du Creuzot.

On considère très probable que cette action va amener l'Autriche à précipiter les choses. Les nouvelles de Belgrade mandent que les réserves de troisième classe ont été appelées sous les drapeaux, pour la première fois depuis la dernière guerre. L'arrivée de volontaires russes est regardé comme indiquant que la Serbie a reçu le signal convenu, et que les hostilités vont bientôt commencer.

La peine de mort en Russie

Saint-Pétersbourg, 20.— Le gouvernement a décidé d'abolir autant que possible l'infliction de la peine capitale et l'application de la loi martiale dans les cas de crimes ordinaires. L'amélioration de la condition générale du pays rend cette mesure possible.

Le département judiciaire du ministère de la guerre a adressé à toutes les cours martiales de districts, une lettre circulaire leur commandant de transférer aux tribunaux civils toutes les causes qui peuvent être réglées par eux. La peine de mort ne sera infligée que dans les cas les plus graves et seulement après une considération sérieuse de toute la preuve faite. Cette réforme a été vivement recommandée par M. Khomyakoff, le président de la Douma, au cours d'une audience récente avec l'empereur.

Le Manitoba.

MERCREDI, 24 MARS 1909

15eme Anniversaire

Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque est arrivée de l'Est mercredi, à temps pour qu'on procédât aux fêtes anniversaires de son élévation à l'épiscopat.

A neuf heures et demie, jeudi matin il y avait grand'messe d'action de grâces à la cathédrale. L'assistance se composait d'un clergé nombreux et d'une nef bien remplie.

Mgr l'Archevêque célébra lui-même l'office, avec, comme prêtre assistant le R. P. Dandurand, O. M. I.; diacre d'honneur, le R. P. Magnan, provincial des Oblats; sous-diacre d'honneur, le R. P. Fialiatrault, recteur du Collège de Saint-Boniface; diacre d'office, monsieur l'abbé Bellavance et sous-diacre d'office, monsieur l'abbé Prud'homme.

La musique, une fort belle musique, a été faites par les élèves du collège de St-Boniface, sous la direction du révérend Père Desjardins.

A monsieur l'abbé Cherrier avait été confié le sermon de circonstance. Le discours de l'éloquent curé de l'Immaculée Conception a été un vivant historique des débuts de l'Eglise de l'Ouest, des travaux apostoliques de messeigneurs Provencher et Taché, puis l'éloge des œuvres du titulaire actuel du trône archépiscopal de St-Boniface. Mgr. Langevin et M. l'abbé Cherrier furent, on peut le dire, deux compagnons de lutte dans la grande tourmente scolaire, et cette circonstance n'a pas manqué de donner à la voix de l'orateur une chaleur nouvelle.

• • •

Après la cérémonie religieuse, il y eut banquet du clergé au palais.

au collège. Cette grande institution a toujours en réserve pour les auditoires distingués qui la visitent, des programmes où s'affirme la plus complète culture intellectuelle et artistique.

Voici le programme de la séance:

PROGRAMME

Les Boulinard

1. Ouverture Marche Lorraine L. Ganne Orchestre
2. I Acte—La scène se passe à Paris, dans le salon de Boulinard,
3. Chanson Le Lac Niedermeyer M. Alexandre Beaupré
4. II Acte—Dans une auberge des Réglisottes.
5. Intermède Songe Aimé (Valse trigane) D. Dob.t Orchestre
6. III Acte— A la Sous-Préfecture.
7. Souhaits de Fête à Sa Grandeur Mgr. L'Archevêque
8. Chant National O Canada! Routhier-Lavallée
9. Finale Grande marche de St Boniface de Mangaleere, S. J. Orchestre

PERSONNAGES

Boulinard, rentier	Eug. Etique
Zéphirin Bodard, beau-frère de Boulinard	J. Landry
Paul Bodard, fils de Zéphirin	J. J. Trudel
Félix, fils de Boulinard	J. B. Beaupré
Paul Godard	J. Bertrand
Dutilleul, juge de paix	J. Monette
Deboucheau, président du tribunal	M. Beaupré
Le Major Boulingrin	A. Bariebau
Mr. Emile, maître d'hotel	A. Lambert
Domestiques	E. Bazinet, A. Bertrand, B. Prince, J. Coté, A. Commeault, P. Lavoie, A. Paradis
Un Crieur	H. Rejimbal

• • •

Mardi soir, Mgr. l'Archevêque se faisait fêter par les élèves de l'Académie Ste Marie, là encore du chant, la musique, la déclamation furent interprétés avec art. Les R. R. Sœurs de Jésus-Marie et leurs élèves savent toujours intéresser ceux qu'elles convient à leurs séances.

• • •

Toute la population catholique de l'archidiocèse et surtout la ville métropolitaine de St-Boniface s'unit à ces hommages du clergé et de nos maisons d'éducation envers le pasteur du troupeau. Il faut demander au Ciel d'accorder ses faveurs au prélat distingué qui gouverne avec tant d'honneur et de zèle l'Eglise de l'Ouest.

Lord Grey

Une dépêche de Londres dit que son Excellence lord Grey, gouverneur-général du Canada sera fait vice-roi des Indes à l'expiration du terme de lord Minto.

Cette nouvelle ne manque pas de vraisemblance. Il semble qu'en effet un vice-roi des Indes doit passer préalablement par le Canada. C'est ainsi que le marquis de Lorne, lord Lansdowne, lord Dufferin et lord Minto nous ont gouvernés avant d'atteindre la vice-royauté à Calcutta.

La suggestion d'un nouveau Ministere

M Sanford Evans, le maire de Winnipeg, qui est un écrivain de mérite et un homme politique généralement bien averti, suggère la création d'un nouveau ministère à Ottawa: celui des Affaires Etrangères.

M. S. Evans s'ouvre de cette idée dans la revue *Standard of Empire.* Il prétend que faute d'une compétence que seule une attention non divisée peut donner, nos hommes publics sont incapables de négocier efficacement les affaires du Canada soit avec l'Angleterre soit avec les autres nations.

Dans l'Alberta

Il faut admettre carrément que le gouvernement Rutherford a remporté une grande victoire aux élections générales de l'Alberta, lundi dernier.

La victoire libérale —une majorité de 30 voix— était facile à prévoir. M. Rutherford avait pour lui le grand avantage de contrôler toute l'organisation politique de la province. Il avait aussi de son côté la force de l'argent.

M. Rutherford, appelé à former un cabinet en 1905, a compris que la jeune province de l'Alberta, toute fière de son émanci- [illegible] fices publics, toutes choses qui jettent de l'argent dans le peuple et qui donnent du mouvement aux affaires. Il reste à savoir si les sommes formidables que M. Rutherford a ainsi dépensées à droite et à gauche avec une générosité toute *libérale* apporteront une prospérité véritable à la province. On ne saurait oublier que les plus solides revues financières du continent ont commenté avec inquiétude ce qu'elles ont appelé les "extravagances" de M. Rutherford et de ses ministres.

Le temps dira si la province d'Alberta n'a pas mis trop de voiles dehors et ne s'expose pas à la gêne qui suit les grands gaspillages.

Mais pour M. Ruterhford, tout est en rose dans le moment puisqu'il a reçu lundi un éclatant renouvellement de mandat!

Le parti conservateur doit à son inertie une bonne partie de sa défaite; et s'il veut s'affirmer dans les luttes de l'avenir, il devra, — après s'être choisi un chef acceptable à tous les bons éléments— se mettre résolument au travail de la réorganisation de ses cadres. Avec un bon leader, avec surtout un programme d'action et non pas seulement de critique, il pourra faire face aux phalanges libérales.

Nous ne sommes pas enthousiastes de M. Rutherford, dont la conduite envers les catholiques ne vaut, en somme, pas grand!— chose Les Canadiens-français de l'Ouest paraissent cependant lui avoir donné leur sympathie.

Nous notons l'élection par acclamatton de M. P. E Lessard, dans le comté de Pakan M. Lessard est un homme d'affaires avantageusement connu à Edmonton. Il est question de le faire entrer dans le gouvernement à titre de ministre des chemins de fer. Ceci semblerait indiquer que le député de Pakan jouit de beaucoup de prestige.

M. Lessard est libéral; nous sommes du camp opposé; cependant s'il reçoit un portefeuille nous ne serons pas des derniers à le féliciter, car nous verrons toujours avec plaisir la légitime accession d'un compatriote aux honneurs.

Une Campagne Opportune

Malgré le déplaisir qu'en éprouvera peut-être la feuille libérale française de Winnipeg, nous publions, sans la moindre hésitation, un extrait de discours du député de LaVérendrye à la Législature, touchant la question si actuelle des abattoirs.

On ne saurait se dissimuler qu'il y a un *trust* qui contrôle le commerce de la viande. Comment en effet, expliquer, autrement les prix exorbitants que nous payons pour cet article de première nécessité? On se rappelle la lutte énergique, impitoyable que fit l'an dernier monsieur Glen Campbell à la Législature contre le *trust* de la viande. Le successeur de monsieur Campbell dans Gilbert Plains a repris cette lutte au cours de la session qui vient de s'écouler. M. Lauzon a contribué à ce débat les quelques notes que nous publions aujourd'hui.

A moins que le succès d'un homme dans son métier ne compte point, les remarques du député de LaVérendrye méritent d'être examinées et pesées avec soin.

Si nous voulions être agressifs, et s'il ne s'agissait pas ici d'une question avant tout économique, nous pourrions faire une frappante comparaison entre l'activité de M. Lauzon et la passive inertie de son prédécesseur libéral au siège du comté de LaVérendrye:

DISCOURS DE J. B. LAUZON, DEPUTE LAVERENDRYE

Ce qu'il nous faut, dit J B. Lauzon, député de LaVerendrye c'est un marché public, où les cultivateurs pourront aller vendre leurs bestiaux avec avantage pour eux, et aussi pour le [illegible] tuel le cultivateur est obligé de vendre ses animaux en dehors de la province; il paye un fret considérable, et perd en plus sur la qualité et la pesanteur, car les animaux enfermés dans un char et voyageant pendant une ou deux semaines perdent beaucoup de leur poids; et la viande n'est pas aussi bonne pour la consommation.

C'est le devoir du gouvernement de leur voter le montant nécessaire pour subvenir aux frais d'un marché public pour les marchands de détail. Je ne parle pas ici des marchands de gros, car ils ont tout ce qu'ils désirent; mais je supporte les marchands de détail, car vous savez tous que les détailleurs ne peuvent avoir chacun une abattoir privé, pour abattre et préparer leurs viandes. Et je ne vois d'autre alternative pour le gouvernement que de bâtir ce marché public.

Les éleveurs de l'Ouest ont un pays possédant tous les avantages requis pour l'élevage de magnifiques bestiaux propres à l'exportation dans l'Est, ou en Europe.

Les animaux de l'Ouest étant beaucoup plus gros que ceux qui sont élevés dans le Manitoba, ne souffrent pas trop des inconvénients du transport. Les animaux que nous élevons dans le Manitoba devraient être abattus et détaillés dans la province au lieu d'être transportés dans l'Est. Et une autre raison qui me fait demander un marché public, ici, c'est que quand les éleveurs envoient un ou plusieurs chars d'animaux mélangés, ils reçoivent le même prix pour tous, c'est-à-dire que les bêtes de premier choix sont payées le même prix que ceux de qualité inférieure. Ceci est une injustice qui n'existerait pas si nous avions un marché public.

Bâtissons à Saint-Boniface un abattoir où les bouchers locaux puissent aller acheter ce dont ils ont besoin pour le détail. Alors l'acheteur pourra se procurer ce qu'il désirera soit qualité ou quantité; s'il a besoin du gros bœuf, ou d'un animal de moindre pesanteur, il pourra choisir ce qu'il désirera sans avoir à payer des prix exorbitants.

Durant les dix dernières années nous n'avons pu disposer de nos produits avec les mêmes avantages que si nous avions eu un endroit public pour les vendre. L'éleveur surtout a souffert de cet état de choses. Un homme venant à la ville avec un certain nombre d'animaux n'a aucune place pour les abattre; il faut qu'il aille chez les marchands de gros vendre, ou plutôt se débarrasser le plus cher possible; souvent il ne sait pas le prix du marché. C'est sans doute un avantage marqué pour le marchand de gros, car il paie pour ainsi dire ce qu'il veut, attendu que le cultivateur ou l'éleveur est obligé de prendre ce qui lui est offert plutôt que de retourner chez lui avec sa marchandise.

A Montréal le boucher peut aller au marché acheter ce qu'il lui faut; si un homme désire une certaine partie de l'animal, il peut l'acheter sans être obligé de prendre l'animal complet. Je ne vois aucune bonne raison pour que le même système ne soit pas établi ici.

Savez-vous ce qui va arriver si la ville ou la province ne nous accorde pas ce que nous demandons: dans quelques années il ne se fera plus d'élevage, car les éleveurs n'ont pas assez d'avantages pour écouler leur stock. Et nous serons obligés de faire venir du dehors de la province ce dont nous aurons besoin; ce qui fera monter le prix de la viande, qui est déjà assez haut. Au lieu que si le gouvernement nous accorde ce que je demande au nom de la classe agricole, dans quelques années l'élevage prendra de grands développements.

DEVOIR DU GOUVERNEMENT

C'est le devoir du gouvernement d'encourager le cultivateur, qui est, on peut le dire, la chevi le ouvrière du pays. Le temps est arrivé où l'élevage devrait aller de pair avec l'agriculture. Si le gouvernement accède à ma demande ce sera un encouragement pour les cultivateurs; et je suis certain que la plupart d'entre eux commenceront à faire l'élevage en grand, tout en continuant leur industrie agricole. En nous accordant le montant nécessaire pour bâtir ce marché public, le gouvernement détruira la principale objection que les cultivateurs ont à faire contre l'élevage. Nos cultivateurs en effet veulent être sur le même pied que les cultivateurs de l'Est, qui lorsqu'ils ont des animaux à [illegible] jours des acheteurs en nombre considérable pour acheter leurs produits.

Je crois que $25,000 serait un montant raisonnable; ce serait suffisant à présent, pour construire ce marché. C'est le devoir du gouvernement de voir à ce que ce montant soit voté pour le bien de la province. Cette construction serait propriété publique.

La viande se vend beaucoup plus cher à Winnipeg qu'à Montréal ou Toronto; et la cause de ce prix si élevé, c'est l'absence d'un marché dans Winnipeg.

Donnez-nous un marché public, et un homme avec $100 dans sa poche aura autant d'avantage pour acheter que celui qui en aura $1000.

Pour terminer, je suggère que les membres du Parlement représentant les autres comtés de la province, se joignent à moi pour faire adopter cette motion, qui serait un bien pour leur comtés respectifs, et pour la province en général. Il y aura certainement des personnes qui seront opposées à mon projet, mais mon devoir est de protéger les cultivateurs autant qu'il est en mon pouvoir. Le marché public que je préconise aujourd'hui sera autant à l'avantage des habitants de la ville que de la campagne Le système d'aujourd'hui est désavantageux aux vendeurs et aux consommateurs.

Si vous votez le montant que je demande, dans cinq ou six mois nous pourrons avoir ce marché en bonne voie de construction; ce sera la solution d'un problème et ce sera un grand bien pour la province, qui a certainement besoin de cette amélioration.

Nos hopitaux

L'hôpital de St-Boniface figure dans les estimés de l'année 1909 pour la somme de $17.941.25. Une nouvelle somme de $13.459 a été votée à l'hôpital dans les estimés supplémentaires.

Avec ces octrois, il est à espérer que les RR. SS. Grises pourront faire disparaître le déficit de leur budget de l'an dernier.

Nous croyons que le gouvernement Roblin a sagement agi en subsidant aussi généreusement notre hôpital. Nous répétons ici ce que nous avons dit souvent au sujet des maisons de bienfaisance: les pouvoirs publics font preuve de clairvoyance quand elles aident ces institutions Car on devra toujours prendre soin des malades et des nécessiteux. Aux gouvernements— et par gouvernements nous englobons ici les gouvernements municipaux— incombent d'abord l'obligation de protéger ces misères Quand la charité privée vient au secours des pouvoirs publics, elle sauve au budget commun des sommes énormes; car c'est un fait reconnu que nos Sœurs, faisant quotidiennement des prodiges d'économie, arrivent à pourvoir à des besoins qui nous coûteraient les yeux de la tête si nous devions y subvenir en écus sonnants.

En subsidant les religieuses, qui ne demandent rien pour elles, mais qui ne reçoivent que pour étendre leur main secourable sur un plus grand nombre de détresses, les gouvernements font donc une excellents opération financière.

Et nous nous placons ici au strict point de vue de la froide comptabilité. Si nous voulions faire d'autres considérations d'un ordre plus relevé et plus désintéressé nous ajouterions que c'est le devoir de tous ceux qui sont robustes de contribuer au soulagement des malades et des pauvres.

Le dévouement admirable de nos Ordres de secours, s'il nous facilite l'accomplissement de ce devoir, ne saurait pourtant le supprimer entièrement.

Nous sommes heureux que le gouvernement ait vu la situation sous cet angle et ait voté de forts octrois aux hôpitaux de la province.

L'Hon. juge-en-chef Dubuc

L'honorable juge-en-chef Dubuc est de retour depuis hier d'un voyage de repos en Califor- [illegible] santé du distingué magistrat s'est grandement fortifiée.

La catastrophe de la gare Windsor

Voici comment la *Presse* fait le récit de la terrifiante catastrophe survenue mercredi dernier à la gare Windsor à Montréal:

Un convoi qui glisse à une vitesse effrénée, un sifflet dont le hurlement strident se prolonge tant qu'on dirait qu'il ne doit jamais se taire, une émotion qui grandit jusqu'à l'angoisse chez les voyageurs, un choc terrible, un fracas assourdissant, des cris de détresse et de douleur, telle est l'impression confuse que laisse le terrible accident arrivé ce matin à la gare Windsor. Puis quand on cherche, quand on se débrouille au milieu de la confusion, c'est la mort qui dresse son spectre pâle, le sang qui coule.

C'est en effet une terrible catastrophe que celle qui a causé une émotion poignante par toute la ville. Le convoi de Boston No 12 arrivait avec un retard d'une dizaine de minutes et filait à l'allure de 45 milles à l'heure. Un accident au réservoir d'air comprimé des freins fit sauter à bas de leur loge le mécanicien et le chauffeur, et le convoi, privé de direction, s'engouffra dans la gare, passa à travers un mur, puis à travers un autre, et la locomotive arrêta dans la grande salle d'attente, pendant que le fourgon à bagages crevait le plancher de la petite salle réservée aux dames, à l'extrémité de la plate-forme et tombait au rez-de-chaussée, entraînant un homme dans les débris.

Il y a 3 morts, les blessés sont au nombre de 14, l'extrémité sud de la gare est presqu'entièrement démolie du premier étage aux caves. Il était environ 8 h. 45 lorsque la catastrophe s'est produite.

La locomotive a arrêté dans la salle d'attente, à douze pieds à peine du mur qui la sépare de la rue. Si sa vitesse ne s'était pas trouvée ralentie par le choc des murs, l'immense machine passait tout droit et tombait dans la rue avec les débris de la muraille, écrasant les passants toujours nombreux à cette heure-là.

Comme on peut bien le penser, la triste nouvelle s'est répandue avec la rapidité d'une étincelle dans une trainée de poudre. La foule surgit de partout; en un instant, la rue était pleine d'une foule dont l'immense majorité étaient composée de curieux, mais qui comprenait aussi des parents, des amis de personnes attendues par les convois du matin. Quelqu'un sonna l'alarme, et la brigade centrale des pompiers arriva, au triple galop de ses chevaux. Puis ce furent les voitures d'ambulance des hôpitaux et ce sont ces dernières dont on avait besoin. Aidé par les pompiers, le personnel de la gare se mit à faire des recherches dans les débris; les blessés ne pouvaient attendre. La police dut établir un service d'ordre sévère pour contenir les milliers de personnes venues de toutes les parties de la ville.

Cette nouvelle a causé partout une profonde impression. Des histoires fantaisistes avaient d'abord circulé. On disait que le mécanicien et le chauffeur étaient descendues de la locomotive à Montréal-Ouest et que le convoi était reparti. Mais une locomotive ne part pas ainsi toute seu- [illegible] connue.

A Montréal-Ouest, le réservoir à air comprimé fit explosion; le mécanicien n'eut que le temps d'attacher la corde du sifflet d'alarme pour le tenir ouvert, mais le temps lui manqua pour fermer la manette et il fut projeté au dehors avec son chauffeur. Et le convoi continua à filer, pendant que les serre-freins essayaient, mais avec un bien mince succès, à faire fonctionner les freins à volants. Puis la catastrophe se produisit.

Le depute d'Assiniboia

Monsieur Aimé Bénard est retenu à sa chambre depuis quelques jours. Sans être gravement atteinte, la santé du député d'Assiniboia n'est pas des meilleures. Nous espérons que le repos que les médecins ont prescrit, à M. Bénard joint aux chaudes effluves du printemps lui, ramènera sa belle vigueur accoutumée.

MENUS-PROPOS

Entre gamins:

—Ton papa est bien avare; il est cordonnier et il te fait porter des vieux souliers.

—Et le tien, donc? Il est dentiste et ton petit frère n'a qu'une dent.

• • •

LA CRAINTE:—Le *Nouvelliste,* commentant le *déclin* (!!!) de la carrière de monsieur Henri Bourassa:

"M. Bourassa n'a vraiment "pas choisi une heure propice "pour passer à l'ennemi, pour "trahir son parti et ses amis, "pour renier le vieux drapeau.

"Comme toute trahison porte "en soi son châtiment et sa hon"te, le châtiment ne se fera pas "attendre, et la honte l'a déjà "atteint".

• • •

Le précepteur de Bob examine la dictée que celui-ci vient de lui remettre et lui signale les fautes dont elle est émaillée:

—Il faut un tréma sur l'i de "naif", et vous ne mettez qu'un point.

Bob, à qui on ne fera jamais avouer qu'il est dans son tort:

—Y en a deux, m'sieu l'abbé ...seulement, je les ai mis l'un sur l'autre!

Cité de Saint-Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface a l'intention de faire et construire l'ouvrage d'amélioration locale ci-après mentionnée, à moins qu'il n'en soit empêché par une pétition, tel que ci-après mentionné.

Dans le cas où le dit ouvrage d'amélioration locale sera fait la Cité émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant d'argent égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre le montant des dites débentures en sept années, l'intérêt étant calculé à cinq pour cent sur la dette créée et à quatre pour cent sur le placement du fonds d'amortissement.

La Cité assumant un cinquième du coût de cet ouvrage, la dite cotisation annuelle ne sera que pour la part du coût qui est en outre de la part de la Cité.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée par le dit travail d'amélioration locale, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle ne pétitionnent le Conseil contre tel travail d'amélioration locale ou contre la cotisation projetée pour en payer le coût, la Cité pourra, sans autre avis, procéder à la construction de ceux des dits travaux d'amélioration locale qui n'auront pas été posés en la manière ci-dessus.

L'ouvrage d'amélioration locale qu'on se propose de faire est un pavage en blocs de cèdre sur la rue Archibald, à partir de la ligne Sud de la rue Painguet jusqu'à la ligne de division entre les blocs M et 313, plan 433, largeur 15 pieds, la Cité assumant un cinquième du coût total. Coût approximatif $9295.50.

J. B. COTE,
Sec.-Trésorier.

St Boniface, 23 mars 1909.

Monsieur Emile Jean

Les nombreux amis de monsieurs Emile Jean lui ont donné une très sympathique soirée de congé dimanche à l'occasion de son départ prochain pour Ottawa.

Monsieur Jean bien que jeune encore, est presqu'un ancien citoyen de St-Boniface, qu'il habite depuis environ vingt-cinq ans, croyons-nous. Son heureux caractère et la sincérité de ses relations sociales lui ont valu un beau groupe d'amis tant à St-Boniface qu'à Winnipeg La démonstration de dimanche avait donc un cachet d'une singulière cordialité. Chez celui qui partait comme chez ceux qui lui disaient bonjour il y avait du regret. La soirée fut cependant des plus gaies. Tout un programme de chant, de musique et de discours avait été préparé et fut exécuté avec entrain Ce fut M. H. Béliveau qui présida, et qui, à ce titre, offrit à monsieur Jean une magnifique montre en or, fruit d'une souscription empressée.

M. et Madame Jean partiront demain pour résider à Ottawa. Nous leur présentons des vœux de prospérité, et nous espérons qu'ils conserveront de leurs amis de l'Ouest le meilleur des souvenirs.

Le pont Brodway, dont nous annoncions il y a quinze jours, l'acquisition par la ville de St-Boniface, est ouvert gratuitement au public depuis mercredi Véhicules et piétons y passent depuis huit jours sans verser la séculaire obole! Nous félicitons le conseil-de-ville sur cette négociation, que nous croyons opportune.

Ferme a Vendre

La valeur intrinsèque d'une ferme dépend de sa situation et de ce qu'elle peut produire. Une ferme à vendre à 30 milles au sud de Winnipeg, comprenant une grande maison, une grande étable pour 40 vaches ou chevaux, poulailler, grainerie, un bon bois, (950 cordes) bon à couper. Eau à volonté: la rivière passe à côte des étables. Le terrain est entièrement clos Cette terre qui est de première classe est en état de produire de fortes récoltes pendant de longues années, se trouve à un demi mille du village, à 5 minutes de la poste, de l'église et des écoles, choses qui sont à considérer pour un fermier. Plutôt que d'acheter une ferme à 5 ou 6 milles d'un village, alors que ceux-ci se trouvent éloignés de tout service médical, ce qui est souvent nécessaire, surtout en hiver. Quel temps précieux il faut perdre quand il faut aller si loin faire les affaires, avec le mauvais temps surtout. Tandis qu'en achetant une ferme à proximité d'un village, si vous avez besoin du prêtre, du médecin ou autres choses, vous les avez sur la main en quelques secondes.

Le vendeur désirant se retirer, lui écrire

A MAILHAN,

S. Pierre-Jolys, Manitoba

Chez Nous ET Autour de Nous

—Magasin à louer, sur l'Avenue Provencher. S'adresser à A. Gauvin.

—On demande de la couture pour dames et enfants au No. 64 De la Morinie.

—SERVANTE DEMANDEE. S'adresser à madame O'Sullivan, rue St-Jean-Baptiste.

—Depuis que le pont Broadway est libre, la propriété de Saint Boniface a augmenté en valeur.

—Les élèves du couvent de St-Boniface donneront un concert demain le 25 mars, à huit heures du soir. Entrée: 50 cents.

—Assemblée de la Société St-Jean Baptiste, dimanche, le 28 courant, à 1.30 p. m., à l'Hotel-de-Ville.

—Les grands jurés aux assises de Winnipeg, ont rapporté un verdict de *non-lieu* dans l'affaire Laberge.

—Une équipe d'hommes est occupée dans nos rues à canaliser l'eau de la fonte des neiges vers les égoûts.

—M. Louis Lafranchise est de retour depuis la semaine dernière d'un voyage de quelques semaines à Chicago.

—Un accident est arrivé ce matin aux scieries du Portage du Rat. M. Alexandre Turenne s'est fait scier un bras jusqu'à l'os.

—MM. J. R. Leblanc de Joliette P. Q. et M. Willie Munn de St. Jacques P. Q. sont en visite en cette ville depuis vendredi dernier.

—Piano de seconde main à vendre, aussi bon que neuf. 185 Hargrave street; argent comptant ou à termes. S'adresser à J. P. Tardif.

—Un employé de la maison Eaton, un nommé Kennedy, s'est fait broyer à mort par un des ascenseurs de l'établissement, lundi dernier.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie, du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—On annonce la mort, à Montréal, de M. Arthur Chaussé de Montréal, frère de M. Sulpice Chaussé de St-Boniface. Nos condoléances.

—M. Emile Gravel, de Moose Jaw, a été admis au Barreau de la Saskatchewan, après un examen qui a fait honneur à ses talents et à ses connaissances légales.

—Le R. P. J. Grenier S. J. de Montréal, est arrivé samedi au collège de St. Boniface où il demeurera quelque temps. Le R. P. Grenier, on se le rappelle a été ici professeur de philosophie pendant plusieurs années. Ses anciens amis et élèves ont été particulièrement heureux de le revoir.

—Un grand nombre de personnes des campagnes environnantes ont visité Saint-Boniface la semaine dernière à l'occasion des fêtes anniversaires de Mgr. l'Archevêque.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Antonin Dubuc vient d'être admis à la pratique du droit. Le nouvel avocat voudra bien accepter nos plus amicales félicitations et nos souhaits à son entrée dans la carrière.

—Le Transcontinental passera sur une pointe du terrain de l'Exposition à St. Boniface. La corporation de la ville est, on le sait, propriétaire du terrain. Les commisaires du G. T. P. se sont mis en communication avec notre conseil, en vue d'acquérir titre à prix convenable.

—Les grands jurés, rendant compte de leur visite à l'hôpital de St-Boniface ont dit ceci à la cour: On ne peut désirer rien de mieux que l'administration de cet hôpital: L'établissement est bien aménagé; l'installation d'un système de rayons-X rendrait l'hôpital l'un des plus modernes du Dominion.

—La Commission du Transcontinental a donné aux entrepreneurs Haney et Miller de Toronto, la construction des usines du Grand-Tronc- Pacifique à Springfield.

—A vendre dans la municipalité de Saint Vital, près du chemin Ste Marie 5 acres de terrain. Aussi 5 acres de terrain situé à ½ mille des stock yards. Ces terrains sont situés à 3 milles du pont Broadway. S'adresser à A. Gauvin.

—Monsieur W. E Bender jeune Canadien-francais, arrivé recemment de Québec vient de s'installer à Saint-Boniface. M Bender est agent pour la "Prudential Life Assurance of America" Nous souhaitons bonne chance et bienvenue à notre compatriote.

—LA MAISON BLANCHE vient justement de recevoir son nouvel assortiment de marchandises de printemps et porte à la connaissance de tous que les nouveaux magasins dans l'ancien bureau de poste et le club Belge Nos 31 et 33 Avenue Provencher, Saint-Boniface, s'ouvriront samedi le 27 mars.

—On demande un jeune homme sachant le francais et l'anglais pour apprendre le métier de ferblantier plombeur etc; s'adresser à J. A. Charette, avenue Provencher St Boniface.

—Aux amateurs d'une bonne pipée de tabac—M. Van-Raes, au Restaurant de l'hôtel de Quebec, a l'honneur de dire aux fumeurs qu'il a continuellement en magasin les fameux tabacs VALIQUETTE, du Bas Canada, depuis le No. 40 au No. 100.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

20

(Suite.)

Comme Mme Morgane triompherait, si elle savait que je me suis conduite aujourd'hui en personne peu civilisée! Ce qui me rend léger le souvenir de mon aventure, c'est qu'elle n'en saura rien. Ecoutez, l'histoire, père.

Après demain a donc lieu le mariage de Charlotte. Aussi ma tante, de plus en plus affairée, nous avait envoyées, Madeleine, miss Ashton et moi, faire une course avenue de l'Opéra. Quand nous sortons du magasin, plus de voiture! Sans doute, le cocher avait mal compris les ordres. J'étais ravie à la seule perspective de revenir à pied, mais je me gardais bien de manifester toute ma satisfaction, à cause de la mine malheureuse de Madeleine, qui m'a répliqué d'un ton d'effroi, quand j'ai insinué la possibilité de marcher :

—Retourner à pied! Ce serait beaucoup trop loin. Nous allons prendre un fiacre quelconque.

J'ai continué, mais dans un autre sens.

—Ah! Madeleine puisque tu ne veux pas marcher, montons en omnibus. Ce sera bien plus gai qu'un fiacre!

—Je ne sais si cela plairait à maman...., a fait Madeleine sans enthousiasme.

—Est-ce que ce n'est pas convenable de monter en omnibus?

—Oh! si... Mais...

—Je t'en prie, Madeleine, ne trouve pas de "mais..." Miss Ashton, vous voulez bien?

Vaguement, miss Ashton a fait un signe quelconque, et Madeleine résignée, a fini, par me dire :

—Allons en omnibus puisque ce genre de véhicule te plaît autant.

Elle-même a pris les numéros, et elle, l'aristocratique Madeleine, a, ainsi qu'une simple mortelle, attendu qu'il y eût des places pour nous. Elle a eu l'air encore moins charmée quand elle s'est trouvée assise à côté d'un gros monsieur soufflant à la façon d'un phoque, et en face de deux jeunes gens très pimpants qui nous ont fait tout de suite fait les honneurs—intempestifs—de leur attention.

...Tout à coup sur la plate-forme est monté une femme maigre, jaune, chétive avec un poupon gros et laid dans les bras, et elle est restée debout, ballottée par tous les mouvements de l'omnibus. Je pensais qu'elle devait être très mal, ainsi chargée de son enfant, et j'ai glissé à l'oreille de Madeleine, toujours digne :

—Est-ce qu'elle ne va pas s'asseoir?

—Tu vois bien qu'il n'y a plus de place.

C'était vrai. Beaucoup de vieilles dames dans la voiture et quelques messieurs : un lisant, un autre plongé dans ses réflexions, et les deux jeunes gens toujours absorbés dans leur contemplation qui agaçait Madeleine. Je le voyais au rose plus vif sourcils. Sans doute ils étaient très fatigués, puisqu'ils n'offraient pas leur place à la pauvre femme chargée de son bébé! A ce moment même une secousse manqua de la faire tomber. C'était trop fort! Je ne réfléchis pas si je suis correcte ou non, je me lève et je crie à la femme :

—Madame, voulez-vous prendre ma place?

Je n'avais fini ma phrase que trois exclamations résonnaient : Madeleine me lançait un rapide :

—Arlette tu ne peux pas être seule sur la plate forme. Reste tranquille.

Miss Ashton s'exclamait :

—Oh! miss Arlette, "vô" pas bouger "Moa" aller...

Et les deux beaux jeunes gens, comme un seul homme s'écriaient :

—Mademoiselle, veuillez accepter ma place..

Certainement non, je ne voulais pas l'accepter. Et je leur ai dit sans hésiter :

—Je vous remercie... Mais, puisque vous êtes fatigués, je ne veux pas vous obliger à rester debout pour moi!

L'un est devenu presque cramoisi, l'autre vert. Tout l'omnibus regardait... Une vieille dame a murmuré :

—Très bien, une bonne leçon cela...

Madeleine paraissait tellement suffoquée que je me suis sentie prise d'une grande confusion quand j'ai aperçu la femme installée à côté d'elle à ma place, tandis que je revenais, moi, prendre celle de miss Ashton, pour obéir à l'ordre péremptoire de ma cousine.

Le gros monsieur, durant nos allées et venues, a grogné sourdement :

—Que les femmes sont donc remuantes! On ne monte pas en omnibus quand on n'est pas capable d'y demeurer en paix.

Ma protégée s'est tournée vers lui, furibonde :

—C'est pitié de voir des gens qui ne sont pas obligeants se plaindre quand les autres le sont!

Tout l'omnibus a eu un petit ronronnement d'approbation qui a augmenté la mauvaise humeur du gros monsieur, et il a commencé à se disputer avec la femme, sans écouter le conducteur, qui voulait les faire taire.

J'étais tout à fait honteuse d'être la cause de tant de trouble. Heureusement, nous arrivions devant Saint-Philippe du Roule. Madeleine a sauté hors de la maudite "écraseuse" plutôt qu'elle en est descendue. Je l'ai suivie. Je devinais bien à sa figure qu'un sermon se préparait, dans son cerveau, à mon adresse, et je m'apprêtais bravement à le recevoir. J'en ai été tant de fois gratifiée par Mme Morgane qu'un de plus ne pouvait me faire très peur! Mais elle m'a dit seulement, d'un ton révélateur sur l'état de son esprit :

—Jamais plus, Arlette, je n'irai avec toi en omnibus, puisque tu ne sais pas t'y tenir!

—Je ne sais pas m'y tenir?

—Non, tu ne sais pas t'y tenir convenablement. Tu t'y donne en représentation. Tu es cause de disputes.

—Alors, j'aurais dû laisser la femme debout embarassée de son enfant?

—Oui, puisqu'il n'en pouvait être autrement. Une jeune fille ne doit jamais se mettre en évidence!

—Je n'ai pas pensé une seconde que j'allais m'y mettre! ai-je dit, fâchée d'être grondée à cause des maudites convenances. Sois sans crainte; maintenant je n'oublierai pas qu'à Paris il ne faut penser qu'à soi!

Silencieusement, nous avons remonté notre rue. Je ne sais quelles étaient les réflexions de Madeleine, mais les miennes n'étaient pas gaies. Je pensais que ma tante allait me trouver bien mal élevée, regretter de m'avoir à Paris, que Guy serait mécontent et ne voudrait peut-être plus être mon ami, me jugeant une stupide petite créature, bonne à renvoyer dans sa Bretagne... Enfin j'avais la mort dans l'âme, quand je suis entrée dans le salon, escortée par mes deux gardes de corps, pareille à un prisonnier entre deux gendarmes. Ma tante, Guy, Charlotte et Pierre bavardaient au coin du feu. En nous entendant, ils ont tourné la tête, et Guy s'est exclamé :

—Ah! mon Dieu! Que vous est-il arrivé? vous avez l'air lugubres!

Généreusement Madeleine s'est tue. Alors pour ne pas me montrer lâche, j'ai déclaré :

—C'est que j'ai fait une bêtise!

—Laquelle? Racontez-nous ça! ont-ils interrogé tous ensemble, avec des mines de gens qui vont s'amuser.

—N'ayez pas l'air aussi enchantés! Dans deux minutes, vous penserez comme Madeleine et vous me gronderez

J'ai entrepris mon récit; mais, à mesure que je l'avançais, ils riaient de si bon cœur que leur rire m'a gagnée peu à peu. Ils n'étaient pas fâchés contre moi, et dans la joie d'être délivrée de mes craintes, j'ai demandé à Madeleine, en me jetant à son cou :

—Madeleine, ne sois plus mécontente de moi, maintenant, je laisserai toujours les femmes debout, mêmes si elles ont des enfants dans les bras .. puisqu'il le faut!

Pour toute réponse, elle m'a embrassée de bon cœur, et la paix a été faite.

30 novembre.

Charlotte est mariée!... Charlotte est partie tout à l'heure, avant le dîner!... Et maintenant elle voyage seule avec son mari. Comme il faut qu'elle ait confiance en lui, pour s'en aller ainsi, sans avoir peur, laissant derrière elle tout son monde, et partant le soir encore!... Et bien elle n'avait pas l'air effrayée du tout. Au contraire

Quel dommage que cette journée ait passé plus vite encore que les autres! La matiné s'est écoulée d'abord avec une rapidité vertigineuse, après une scène attendrissante au petit déjeuner, parce que Charlotte remarquait que c'était son dernier repas de jeune fille. Voyant ma tante très émue, je me suis penchée pour l'embrasser, mais trop vite; j'ai culbuté ma tasse de chocolat. Cela nous a toutes remises. D'ailleurs, nous n'avions pas le temps de nous livrer aux effusions; il fallait se dépêcher afin d'être prêtes pour midi. Eh bien, à l'heure dite, Charlotte ne l'était pas. Pierre s'agitait devant la porte fermée, demandant de minute en minute :

—Est-ce que je ne puis pas entrer?

Et toujours ma tante, impitoyable, ré-

Alors Pierre reprenait ses allées et venues et ripostait à Guy qui lui recommandait le calme, avec un drôle de sourire dans sa moustache.

—Je voudrais bien t'y voir! Je suis certain que tu ne brillerais pas par la patience.

(A suivre)

Le commerce du Canada

Le chiffre total des importations destinéesà la consommation domestiquea été de $23.125,380, soit une augmentation de $2,188.614 sur les importations du mois de février de l'année dernière. C'est la première grosse augmentation d'importation depuis quatorze mois. Les exportations de produits domestiques ont atteint le chiffre de $14,235,101, contre $14,636,818 pour le mois correspondant de l'année dernière. Le grand total du commerce canadien du mois, y compris l'argent monnayé et non monnayé, a été de $38,088,827, soit une augmentation de $1,641,799

Pour les onze mois de l'exercice financier qui expire le 31 de ce mois, les importations entrées pour consommation ont atteint le chiffre de $254,372,419, soit une diminution de $67,815,871. Les exportations domestiques ont produit un total de $224,205,610, soit une diminution de $4,811,-871.

Agence Consulaire de France

SERVICE MILITAIRE :

Par circulaire en date du 5 février 1909, M. le Ministre des Affaires Etrangères fait connaître que de nouvelles dispositions ont été prises par M. le Ministre de la guerre relativement à la situation militaire des hommes des réserves résidant régulièrement à l'étranger.

En ce qui concerne le Canada, les réservistes et territoriaux en résidence régulière, c'est-à-dire ceux qui ont fait leur changement de résidence, sont dispensés des périodes d'instruction de 13, 17, ou 9 jours qu'ils auraient à accomplir.

Ils ne seront donc plus convoqués, mais s'ils rentrent en France avant leur libération définitive ils resteront astreints aux obligations des hommes de leur classe de mobilisation.

Ces dispositions ne visent que les appels du temps de paix. En cas de mobilisation, tous nos nationaux, résidant à l'étranger, qui ne sont pas définitivement libérés du service militaire, doivent rejoindre immédiatement leur corps d'affectation.

Winnipeg 18 mars 1909

L'Agent Consulaire
Capitaine A. André

Le chemin de fer Hill

On croit généralement que les chemins de fer de M. J. J. Hill entreront à Winnipeg cet été. La compagnie du Great Northern a signifié aux locataires des terrains qu'elle possède à St James de se tenir prêts à quitter sur un mois d'avis.

Naturellement M. Hill et ses associés sont réticents. Mais ceux qui ont intérêt à surveiller les faits et gestes du Great Northern prédisent que la nouvelle ligne touchera bientôt la Capitale de l'Ouest.

Le mouvement perpetuel

James Burroughs, de Wallaceburg, près de Chatham, Ontario, déclare avoir découvert le principe du mouvement perpétuel. Il possède une machine qui fonctionne, dit-il, depuis douze mois, sans aucune interruption. Il compte se munir de brevêts à Ottawa et à Washington.

MENUS PROPOS

Dans un salon trop hospitalier

La maîtresse de maison aperçoit dans une glace un de ses invités en train de bourrer ses poches de cigares.

Alors, de sa voix la plus aimable et sans se retourner :

—Vous penserez à moi en les fumant!

• • •

Un jeune homme timide se présente dans une maison de commerce dirigée par deux frères associés; il entre dans le bureau de l'un, et, tout interdit :

—Pardon, monsieur, balbutie-t-il, est ce à vous où à monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler?

L'autre froidement :

—C'est à mon frère, monsieur!